

Communauté de Communes du Pays d'Arnay

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 26 Mai 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai à dix-huit heures, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le treize mai deux mille quinze, se sont réunis salle des fêtes de la Mairie de Voudenay, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. – GAGNEPAIN R. - CHAVE C. - CLERGET M-A. - DAMBRUN G. - SOURIAU C. - SOUPART J. – DUBAJ M-T. – BRIEZ-SEVESTRE N. - PILLOT J-M. - DUFOUR M-B. – LOISEAU M. – ROUHETTE M. – NIVOIS C. – LHOMME J-L. - LEFEVRE C. – PORCHERET P. - GOBBO P. - LIBRE M. – HENRY-DESCAMPS M. - L'HOSTE A. – MILLOT J. - GAILLOT J. – BOULEY J-L. – PERRIN G. - ANDRE J. - DESBOIS M. – PEREIRA J. (arrive à 18h30mn) – MAITRE M-R. – RENAULT F. – LEDOUX J. – MOINGEON A. – BELORGEY A.. – LIEBAUT R. - GUINIOT A. . – PARFAIT J-F. – ACOULON J. – GRANDBOUCHE E. - POILLOT A.

Etaient absents excusés :

ROY D. - DECOMBARD J. – BIGEARD A.

Le Président remercie Monsieur GRANDBOUCHE, Maire de Voudenay, d'accueillir les Membres du Conseil communautaire.

Monsieur GRANDBOUCHE présente la commune de Voudenay, ses différentes activités, sa salle des fêtes.

Il porte à la connaissance des conseillers communautaires les absences excusées de Madame la Sous-Préfète, de Monsieur SUGUENOT, député, de Madame HERMARY-MOINGEON, conseillère départementale et de Madame BARRAUD, Trésorière.

Monsieur le Président invite l'assemblée à effectuer une minute de silence pour les décès de Monsieur BUISSON, ancien maire de Magnien et de Monsieur MONIN, agent retraité de la communauté de communes.

Il ouvre la séance à 18 heures 15 et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 39

Nombre de délégués absents : 1

Quorum : 20

Nombre de procurations : 0

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur DAMBRUN Gérard.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis par mail dans chaque mairie le 17 avril 2015. Aucune observation n'a été constatée.

Ordures Ménagères :

1/ Acquisition de composteurs individuels et lombricomposteurs :

Suite à l'enquête lancée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes pour déterminer le potentiel d'adhésion à l'opération de compostage, le conseil communautaire avait décidé d'acquérir des kits de compostage en pvc pour 9 600 €. Le Président rappelle que l'ADEME ne subventionne

plus ce genre d'acquisition et qu'afin de limiter les coûts, il avait été décidé de mutualiser les achats avec la Communauté de communes de l'Auxois Sud, par la constitution d'un groupement de commandes. Le coût de revente du kit de compostage avait été fixé à 15 €

Finalement suite aux propositions reçues, il a été décidé de commander des composteurs bois, un peu plus chers mais plus esthétiques, au nombre de 180 pour un montant de 9 601,20 €TTC.

Madame LEFEVRE fait remarquer que le Conseil communautaire n'a pas délibéré sur le prix de vente des composteurs aux particuliers. Le Président propose donc un prix du kit de compostage à 18 € pour un composteur et un bio seau (soit un reste à charge de 35,34 € par composteur soit au total 6 361,20 €), le lombricomposteur n'étant pas vendu par la Communauté de communes.

Vote : 38 voix pour et 1 voix contre le prix proposé.

Le Président informe également les conseillers que des affiches et des tracts leur ont été distribués pour les mettre à la disposition de leurs administrés. La journée de distribution aura lieu le samedi 20 juin 2015 à 10 h00 au foirail avec une intervention d'Alexandrine Le Prat et de Fanny Fornalik pour expliquer, donner des conseils sur le compostage et échanger avec les personnes intéressées.

Monsieur GOBBO demande si toutes les personnes intéressées peuvent venir le samedi 20 juin. Le Président répond qu'il vaut mieux réserver son composteur, le stock étant limité.

2/ Acquisition d'un broyeur à végétaux :

Le Président rappelle que les végétaux sont des déchets en augmentation à la déchèterie, que la société chargée de leur enlèvement, ne les valorise pas, et que cela représente au final un coût pour la collectivité. Pour ces raisons, lors de sa séance du 11 mars dernier, le conseil communautaire avait accepté le principe d'acquisition d'un broyeur à végétaux. Cela permettrait de diminuer le tonnage traité en déchèterie, ce matériel étant mis à disposition gratuitement, directement dans les communes ou à la déchèterie. Un règlement est en cours d'élaboration pour permettre un travail à la demande et la mise à disposition aux particuliers sous la vigilance d'un employé de la communauté de communes. Par contre pour permettre ce service à la déchèterie, il est nécessaire de créer une plate forme. Pour cela il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain proche de la déchèterie appartenant à la commune de Saint Prix les Arnay.

Le coût estimé du matériel est de 26 000 € HT. Cette dépense peut bénéficier d'une subvention de 50 % par l'ADEME.

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité la proposition d'achat d'un broyeur à végétaux.

3/ Extension de la déchèterie :

Le Président informe les conseillers communautaires que la commune de Saint Prix les Arnay accepte de vendre la parcelle de terrain proche de la déchèterie, d'une superficie de 29a 08ca. L'acquisition pourrait être consentie par acte administratif moyennant le prix de 1,00 € le m², sous réserve de l'accord des services de la DREAL, cette opération nécessitant une déclaration au préalable pour cette extension.

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité le projet d'acquisition.

4/ Attribution du marché de service pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets de la déchèterie :

Le Président informe les conseillers communautaires que la commission d'appel d'offres a attribué le marché de service pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets de la déchèterie pour la période 2015/2018 à la société Bourgogne Recyclage pour un montant HT de 145 942,94 €. Pour mémoire le marché précédent était de 134 232,40 € HT ; l'augmentation est essentiellement due à la quantité de déchets traités (1554 tonnes en 2012, 1701 tonnes en 2015). Il propose aux conseillers de voter pour lui donner l'autorisation de signer le marché

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité la proposition.

SINETA Convention de partenariat / adhésion au Syndicat :

La Communauté de communes a signé le 30 septembre 2014, le contrat territorial Arroux Mesvrin Drée avec le SINETA pour une période de cinq ans 2015/2019.

Ce contrat est assorti d'une convention de partenariat dans laquelle il est précisé la mise en œuvre de ce contrat et la position du SINETA. Ce dernier devait assurer la maîtrise d'ouvrage du programme quinquennal, la Communauté de communes ne participant que financièrement aux dépenses par versement d'un acompte au 2^{ème} semestre et le solde après réception des travaux.

Aujourd'hui après consultation des services préfectoraux, le SINETA, n'étant pas maître d'ouvrage, ne peut plus conventionner dans les mêmes termes. La Communauté de communes doit désormais adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés de travaux, assurer le paiement total des factures et non plus le reliquat de la dépense et procéder aux libérations des subventions, le SINETA continuant quant à lui, à assurer le soutien technique.

En devenant membre à part entière du SINETA, la Communauté de communes, permettrait à celui-ci de se transformer de facto en syndicat mixte et devenir maître d'œuvre dégageant ainsi la CCPA de tout souci de gestion.

Après avis du bureau communautaire et après avoir entendu les questions et les réflexions du Conseil, le Président propose de dénoncer la convention de partenariat nous liant avec le SINETA pour la partie travaux et de ne pas adhérer à ce Syndicat.

Les Conseillers communautaires votent à la majorité contre l'entrée au Syndicat ; deux abstentions : Messieurs BOULEY et LHOSTE.

Les Conseillers communautaires votent à la majorité pour la dénonciation de la convention, seule abstention : Monsieur BOULEY.

Le Président informe les délégués sur les conséquences d'une absence de signature sur le contrat territorial lui-même et continuera à travailler sur le sujet afin d'obtenir une solution qui conviendra à l'ensemble des parties.

Compétence scolaire :

1/ Détermination du coût des repas :

Madame DESBOIS informe les Conseillers communautaires des différentes réunions concernant la détermination du coût des repas.

La proposition est de fixer le prix du repas + garderie à 4,10 € par enfant à compter du 1^{er} septembre 2015 sur l'ensemble du territoire communautaire. Le collège fournira les repas sauf pour Viévy où il existe une cantine et à Lacanche après le 31 décembre 2015 départ en retraite de la cantinière.

Monsieur SOUPART informe que les postes occupés par les agents seront tous à temps complet.

Plusieurs élus trouvent que le tarif est élevé et peut dissuader les parents d'inscrire leurs enfants dans les garderies des communes.

Monsieur GOBBO demande si la garderie de Lacanche continuera d'ouvrir ses portes dès 7 h 15 pour les ouvriers de l'entreprise SIL. Le Président répond qu'il n'y a pas de raison par l'affirmative et qu'une grande souplesse sera appliquée et que les problèmes rencontrés seront réglés au fur et à mesure.

Les Conseillers communautaires votent à la majorité pour, le tarif à 4,10 € deux contres : Messieurs ANDRE et CHAVE.

2/ Garderie périscolaire :

Madame DESBOIS informe les Conseillers communautaires que la facturation est établie en fonction du quotient familial de chaque famille. Il existe 5 tranches qui vont de 1,50 €/h à 2,60 €/h. Les familles devront s'inscrire en début d'année pour bénéficier de la garderie et s'engager sur l'ensemble de l'année scolaire compte tenu du coût que représente le service pour la collectivité.

Monsieur GUINIOT demande si les parents doivent s'engager également sur 1h, 2h ou 3h.

Madame SEVESTRE évoque le problème des périodes rompues.

Une discussion a lieu sur le coût et la réglementation des inscriptions (toute heure commencée est due). Le Président prend note des deux questions soulevées et apportera une réponse au prochain Conseil communautaire.

Le Président propose de voter le tarif de la garderie périscolaire comme présenté.

Les Conseillers communautaires votent à la majorité pour le tarif tel qu'il a été présenté sauf 7 personnes qui ont voté contre.

Relais des services publics :

1/ FNADT :

La Communauté de communes dispose d'un relais des services publics labellisé et peut déposer à ce titre une demande de subvention au titre du FNADT pour le fonctionnement de la structure. Cette aide représente 25 % des charges de fonctionnement du site et varie de 10 000 € au minimum jusqu'au plafond fixé à 17 500.00 €

Le Président propose de prendre une délibération sollicitant cette aide au fonctionnement.

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité la proposition.

2/ ADOSPHERE : Le Président informe les Conseillers communautaires qu'un service débutera le 15 juin 2015 pour le suivi des jeunes de 12 à 25 ans. Deux personnes viendront une au collège, l'autre au Centre social. Ce service est financé par le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole. Ce service fonctionne comme le service de l'agent de mobilité.

Madame DUFOUR demande à ce que l'agent RSP se déplace sur le terrain auprès de la population comme cela était prévu au départ.

Compte tenu de la technicité des missions (retraite, fiscalité, etc.) Monsieur SOUPART ne le souhaite pas et informe par ailleurs que les partenaires sociaux ont tendance à se désengager du relais des services publics.

Ecole de musique :

Un entretien a eu lieu avec Madame la Présidente du Syndicat mixte de musique de l'Auxois Morvan concernant le fonctionnement de leur école de musique. Après cette entrevue et en accord avec le

comité de pilotage de l'Ecole de Musique, il a été décidé de ne pas rejoindre ce syndicat. Le Président se félicite du travail réalisé par le comité et de la création prochaine d'une chorale au sein de la structure.

Le Comité a décidé de proposer une augmentation des tarifs à compter du 1^{er} Octobre 2015 comme suit :

ADULTES	<i>Actuellement</i>	Proposition
Instrument, solfège et atelier d'ensemble	49 €	50 €
Instrument seul	37 €	40 €
ENFANTS		
Instrument, solfège et atelier d'ensemble	32 €	35 €
Eveil musical	23 €	25 €
Solfège seul	23 €	25 €
Chorale (Adultes – enfants)	15 €	15 €

- Réduction de 3,00 € dès la deuxième inscription.
- Tarifs mensuels à raison de 9 mois pour l'année scolaire.
- Tout mois commencé est dû.
- En cas d'arrêt, une désinscription se fera par écrit adressée au Président de la Communauté de communes avant le début du mois suivant.

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité la proposition.

Taxe et produit irrécouvrables :

Le Président informe les Conseillers communautaires que Madame BARRAUD, Trésorière, demande de faire accepter, suite à des poursuites restées vaines, l'admission en non valeur de titres émis pour le paiement des services de la maison de l'enfance d'un montant de 695.30 €

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité la proposition.

Monsieur PORCHERET regrette que des recettes soient mises en non valeur systématiquement par manque de moyen.

Approbation des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Auxois Morvan :

Le Président informe que Madame SADON, Présidente du PETR, lui a donné l'assurance de maintenir la spécificité de chaque territoire. Il informe également qu'un projet de SCOT rural est en cours de réalisation. Certaines collectivités ont déjà fait connaître leur décision. Saulieu et Liernais sont contres, Pouilly et Sombernon semblent se diriger vers le PETR.

Le Président informe les délégués sur les conséquences d'un refus de la Communauté de rejoindre le projet SCOR du PETR. L'isolement serait la pire solution car toute modification ou extension urbanistique serait rendue impossible. En outre si la Communauté vote contre le SCOT mais que la majorité qualifiée du PETR l'adopte, elle sera applicable de facto sur son territoire. Enfin, les services de l'Etat, au titre de la loi NOTR en cours d'adoption devant le Parlement, n'autoriseront pas la création d'un nouveau syndicat qui viendrait en concurrence sur le même territoire.

Le coût de l'établissement des deux documents d'urbanisme doit également être pris en compte et une mutualisation au niveau du Pays diminuera le coût pour chaque Communauté de communes. Enfin, l'élaboration des documents nécessite une technicité que nous ne possédons pas actuellement.

Le Président demande donc de voter sur la candidature d'un document d'urbanisme ainsi que du transfert de compétence SCOT au PETR

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité la proposition.

Le Président précise que la communauté de communes du pays d'Arnay aura 3 délégués titulaires.

Monsieur GOBBO demande des renseignements sur la représentativité de la collectivité au PETR, le Président se renseigne et donnera la réponse à la prochaine réunion en juin.

Le Président informe que suite à la transformation du Sympamco en PETR par arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2014, il convient de se prononcer sur le projet de statuts qui a été adressé dans chaque commune par mail.

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité le projet de statut tel qu'il a été présenté.

Le Président propose que la commission Tourisme se réunisse le Mardi 2 juin pour définir le projet local à présenter.

Questions diverses :

Monsieur GOBBO demande l'aide de la secrétaire intercommunale recrutée par la communauté de communes pour effectuer le remplacement de sa secrétaire actuellement en congés maladie. Monsieur SOUPART répond que la Communauté de communes n'a plus de secrétaire à proposer car Madame ROLLOT a été recrutée à temps complet par la Mairie d'Arnay le Duc mais qu'un nouveau recrutement est en cours.

Accessibilité aux lieux publics : Monsieur GRANDBOUCHE demande si toutes les communes ont répondu à l'enquête concernant l'accessibilité aux lieux publics ; Arnay le Duc et Lacanche répondent par l'affirmative par contre peu de petites communes ont répondu. Il souhaiterait une mutualisation pour le reste des communes. Il est proposé de réfléchir et d'en reparler à la prochaine réunion courant juin.

Le Président clôt la séance à 20 heures 15 minutes.

Le Président.
J. SOUPART